

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue dans les bureaux administratifs d'Énercycle (390, boulevard de la Gabelle), **le vendredi, dixième jour du mois d'avril deux mille vingt-six (10 avril 2026), DIX HEURES DIX (10 H 10)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Lévesque, Représentant de la Ville de Shawinigan
Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux
Monsieur Éric Blouin, Représentant de la MRC de Mékinac
Monsieur Jocelyn Isabelle, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé
Monsieur Jean-François Aubin, Représentant de la Ville de Trois-Rivières
Monsieur Sébastien Marchand, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Luc Dostaler**, Président et Représentant de la MRC des Chenaux.

Rés.: 2026-04-6052

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS AUBIN**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt du rapport financier et du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025
5. Dépôt du tableau de la trésorière prévu à l'article 12 de l'entente constitutive de la Régie
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

La trésorière dépose le rapport financier de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport du vérificateur.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU TABLEAU DE LA TRÉSORIÈRE PRÉVU À
L'ARTICLE 12 DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA
RÉGIE**

La trésorière dépose, conformément à l'article 12 de l'entente constitutive de la Régie, un tableau de répartition lié à la population des membres de la Régie. La source de ce tableau est le décret 1499-2025 publié dans la Gazette officielle du Québec le 17 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2026-04-6053

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR SÉBASTIEN MARCHAND**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à dix heures onze (10 h 11).

Adoptée à l'unanimité

Signé par :

E9F247B404DF4FF...

SECRÉTAIRE